

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERRÉGIONALE AUMALE - BLANGY-SUR-BRESLE

Assemblée Générale du 12 avril 2018

Le jeudi 12 avril 2018 à 20h15, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents :

1 délégué d'Aubermesnil-aux-Erables, 5 délégués d'Aumale, 1 délégué de Bazinval, 1 délégué de Biencourt, 7 délégués de Blangy-sur-Bresle, 1 délégué de Bouillancourt-en-Séry, 2 délégués de Bouttencourt, 1 délégué de Campneuseville, 1 délégué du Caule Sainte Beuve, 1 délégué de Criquiers, 1 délégué d'Ellecourt, 1 délégué de Frettemeule, 1 délégué de Guerville, 1 délégué de Haudricourt, 1 délégué de Hodeng au Bosc, 1 délégué d'Illois, 1 délégué des Landes Vieilles et Neuves, 1 délégué de Maisnières, 1 délégué de Marques, 1 délégué de Martainneville, 1 délégué de Monchaux Soreng, 1 délégué de Morienne, 1 délégué de Nesle-Normandeuse, 1 délégué de Nullefont, 1 délégué de Pierrecourt, 1 délégué de Ramburelles, 1 délégué de Réalcamp, 1 délégué de Rétonval, 1 délégué de Rieux, 1 délégué du Ronchois, 1 délégué de Saint Léger au Bois, 1 délégué de Saint Martin au Bosc, 1 délégué de Saint Maxent, 1 délégué de Saint-Riquier-en-Rivière, 1 délégué de Tilloy Floriville, 1 délégué de Vieux Rouen sur Bresle, 1 délégué de Vismes au Val.

Absents excusés : M. BAUDON (pouvoir à M. CHAIDRON) Aubéguimont, M. DENIS (suppléé) Aubermesnil aux Erables, Mme BOUTRY – Aumale, Mme BOULLENGER (pouvoir à Mme CLAIRET) Blangy sur Bresle, Mme FERON – Conteville, M. DELOBEL (pouvoir à Mme COVIN) Fallencourt, M. VALLEE (pouvoir à M. TERNISIEN) et M. POTEAU (pouvoir à M. ROUSSEL) Foucarmont, M. ALIX THIEBAUT (pouvoir à Mme LUCOT-AVRIL) Richemont, M. MUNIN (suppléé) – Ronchois, M. MOREL – Dancourt, Mme Christine CREPT- Villers sous Foucarmont.

Comptes administratifs 2017 :

Les résultats des budgets principaux et des budgets annexes sont les suivants :

Budget :	Section :	Réalisé :	Vote
Administration Générale	Fonctionnement	+ 2 312 030.26 €	Unanimité
	Investissement	+ 259 029.12 €	
Plan de Développement Local	Fonctionnement	+ 212 761.37 €	Unanimité
	Investissement	- 207 686.07 €	
Gestion déchets ménagers - secteur Aumale	Fonctionnement	+ 26 618.59 €	Unanimité
	Investissement	+ 68 991.02 €	
Gestion déchets ménagers - secteur Blangy/Bresle	Fonctionnement	+ 2 330 822.77 €	Unanimité
	Investissement	- 137 676.78 €	
Zone d'Activités Secteur Aumale	Fonctionnement	+ 28 443.89 €	Unanimité
	Investissement	- 9 000.00 €	

Zone d'Activités Secteur Blangy/Bresle	Fonctionnement	+	1 485 615.45 €	Unanimité
	Investissement	-	2 462 057.64 €	
Maisons de santé	Fonctionnement		0.00 €	Unanimité
	Investissement	-	944 593.71 €	
Ruche industrielle	Fonctionnement	+	34 421.41 €	Unanimité
	Investissement	+	161 984.17 €	
Transports scolaires	Fonctionnement		0.00 €	Unanimité
	Investissement		0.00 €	
Travaux hydrauliques	Fonctionnement	+	14 994.80 €	Unanimité
	Investissement	-	14 994.80 €	
Office de tourisme	Fonctionnement	+	29 414.58 €	Unanimité
	Investissement		0.00 €	

Les comptes de gestion de Monsieur le Trésorier sont ainsi approuvés à l'unanimité.

Gestion fiscale et participations financières :

Taux d'imposition 2018 des taxes directes locales

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité l'application des taux de taxes directes locales suivants :

Taux de Taxe d'Habitation (TH) :0.639 %
Taux de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) :0.573 %
Taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) :1.29 %
Taux de Cotisation Foncière Entreprises (CFE) :0.554 %

Taux de Fiscalité Professionnelle de Zone :17.00 %.

Taux de T.E.O.M 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité l'application des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères par zone suivants :

Zone 1 non-urbaine (1 collecte OM hebdomadaire) : 12.51%
Zone 2 Foucarmont (2 collectes OM hebdomadaires) :16.00%
Zone 3 Blangy sur Bresle (2 collectes OM hebdomadaires) :16.00%

Participation aux frais de transports scolaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité la prise en charge à 100% de la part restante des frais de transports scolaires à destination des collèges, soit 130 € par élève résidant sur le territoire communautaire selon la convention départementale de délégation des missions d'organisateur local de transport en vigueur jusqu'au 31 août 2022 ;

Participation à l'achat des fournitures scolaires des collégiens

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder encore cette année une participation à l'achat des fournitures scolaires des collégiens et ainsi :

- D'attribuer aux collèges d'Aumale et Blangy-sur-Bresle, une participation de 25 € par élève domicilié sur le territoire communautaire, pour l'achat des fournitures scolaires ;
- D'attribuer, par l'intermédiaire des Mairies, 25 € aux enfants scolarisés aux collèges de Gamaches, Oisemont et Eu et également domiciliés sur le territoire communautaire.

Appels à cotisations – Mission Locale du Talou et Mission Locale Picardie Maritime

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix, autorise la reconduction du soutien financier à la Mission Locale du Talou, pour un montant de 18 098,00 €, et à la Mission Locale Picardie Maritime pour un montant de 8 156,65 €.

Attribution d'aide financière - Association « L'atelier – Epicerie Sociale »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le versement d'une participation de 10 000 € à l'association « L'Atelier – Epicerie sociale » de Blangy-sur-Bresle.

Ordures ménagères :

Contrat de reprise COREPILE

Considérant que COREPILE est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics depuis le 22 décembre 2015 pour la prise en charge de la gestion des déchets de piles et accumulateurs portables usagés et devant contractualiser avec les collectivités locales afin de :

- Faire enlever gratuitement les piles et accumulateurs portables en mélange, issus de la collecte séparée au terme du décret n°2009-1139 du 22 sept 2009 ;
- Déterminer les modalités financières de soutien de la Collectivité, en matière de communication – 1 centime d'€ par habitant.

Considérant le contrat de collaboration proposé par COREPILE, à compter de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2021, terme de l'agrément de COREPILE en cours (agrément de 6 ans) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le contrat COREPILE.

Contrat de reprise UPM

Considérant l'arrivée à échéance du contrat actuel de reprise des papiers ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer pour la signature du contrat de reprise pour les papiers graphiques avec UPM selon les conditions financières suivantes:

- Prix d'achat indexé au 01/04/2018 pour le T2/2018 : 74,04€/t départ centre de tri ;
- Durée du contrat : 1 tranche ferme 4 ans renouvelable 1 x 1an (31/03/2022).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le contrat UPM.

1 abstention.

Investissement et Entretien des chemins de randonnée au titre de l'année 2018

Considérant la convention de partenariat pour l'investissement et l'entretien des aménagements et équipements d'accueil du public en forêt indivise d'Eu conclue avec l'Office National des Forêts ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide financière auprès de la Direction des Sports du Département de la Seine-Maritime pour l'investissement et l'entretien des chemins de randonnée, au titre de l'année 2018.

Fonds de concours :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, intègre la Commune de Saint Maxent dans le programme de versement de fonds de concours éoliens.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité le versement de fonds de concours pour les financements des programmes communaux suivants :

Commune de Criquiers

Action d'investissement : Travaux d'aménagement urbain

Montant total : 95 898.00 € HT

Montant des fonds de concours attribués : 10 505.00 €

Commune de Guerville

Action d'investissement : Achat de matériel d'entretien

Montant total : 4 765.70 € HT

Montant des fonds de concours attribués : 2 382.85 €

Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les locaux appartenant à une collectivité territoriale ou à un établissement public de coopération intercommunale et occupés à titre onéreux par une maison de santé pendant une durée de 20 ans ;

- de fixer le taux de l'exonération à 100%.

Budgets primitifs 2018 :

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire les budgets primitifs suivants :

Budget Principal :

Section d'exploitation équilibrée à : 3 972 819.00 €

Section d'investissement équilibrée à : 1 907 588.00 €

Budget « Plan de développement local » :

Section d'exploitation équilibrée à : 822 226.00 €

Section d'investissement équilibrée à : 1 962 437.00 €

Budget «Gestion déchets ménagers – secteur Aumale» :

Section d'exploitation équilibrée à :	840 227.00 €
Section d'investissement équilibrée à :	162 536.00 €

Sur proposition de Monsieur le Trésorier, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité le virement de la somme de 190 193.00 € du Budget principal vers ce budget annexe.

Budget « Gestion déchets ménagers – secteur Blangy/Bresle » :

Section d'exploitation équilibrée à :	3 611 032.00 €
Section d'investissement équilibrée à :	247 114.00 €

Budget « Zone d'activités de la Gargatte » :

Section d'exploitation équilibrée à :	4 932 122.00 €
Section d'investissement équilibrée à :	4 928 117.00 €

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité la dissolution du budget annexe « Zone d'activités – Secteur Aumale ».

Budget « Maisons de santé » :

Section d'exploitation équilibrée à :	83 847.00 €
Section d'investissement équilibrée à :	2 584 018.00 €

Budget « Ruche industrielle » :

Section d'exploitation équilibrée à :	67 697.00 €
Section d'investissement équilibrée à :	179 984.00 €

Budget « Transports scolaires » :

Section d'exploitation équilibrée à :	100 200.00 €
Section d'investissement équilibrée à :	0.00 €

Budget « Travaux hydrauliques » :

Section d'exploitation équilibrée à :	73 245.00 €
Section d'investissement équilibrée à :	72 280.00 €

Budget « Office de tourisme communautaire » :

Section d'exploitation équilibrée à :	32 500.00 €
Section d'investissement équilibrée à :	0.00 €

Après lecture et explication, les budgets primitifs 2018 sont adoptés à l'unanimité ainsi que les affectations de résultats correspondantes. Il est rappelé que ces budgets ont été soumis à Monsieur le Trésorier.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de questions, Monsieur le Président clôt la réunion à 22h00.
